

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 008

Date de convocation :

01/02/2023

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **8**

Absents : **6**

Suffrages exprimés : **9**

Procurations : **1**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN
NOM DE RUE POUR LA
VOIRIE DU LOTISSEMENT «
LAS FEIXES »**

L'an deux mille vingt-trois et le six février à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Nicole ARQUER, Séverine PRADEILLE, Henri DECHARTRE, Nadège SELVA, Laetitia GILLES, Léa BARJAVEL.

Procurations : Pierre BES a donné procuration à Josette PUJOL

Absents : Laurent ASTRUCH, Céline SEMENOU, Sandrine LECOMTE, Catherine PECH, Laurent ALBECQ, Michel BOFFA

Madame Nicole ARQUER est élue secrétaire de séance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du nouveau lotissement privé « Las Feixes », il serait nécessaire d'attribuer un nom à la voirie dudit lotissement pour permettre la mise en place des branchements électriques ainsi que le futur adressage de chaque lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'attribuer** le nom de rue suivant à la voirie du lotissement de « Las Feixes » : Impasse de las Feixes

• **De numéroté** la rue de la manière suivante : numéros pairs du côté droit de l'axe de la voie d'entrée du lotissement en commençant par le lot n° 1.

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

